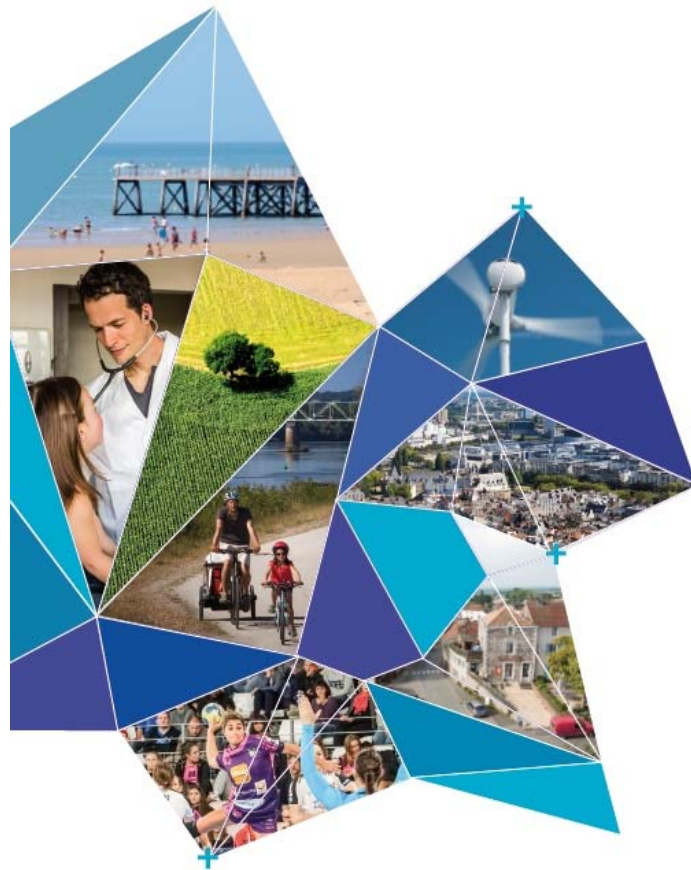


Jeudi 15 février 2018

CONTRACTUALISATION

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de la Communauté de communes Erdre et Gesvres 2,439 M€ pour accompagner les projets du territoire



- ① Communiqué de presse p.2
- ② Exemples de projets développés par la CC Erdre et Gesvres. p.3
- ③ Le territoire : la CC Erdre et Gesvres. p.4
- ④ En savoir plus sur le CTR 2020 p.5
- ⑤ Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité p.6

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Jeudi 15 février 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région Pays de la Loire et la Communauté de communes Erdre et Gesvres signent le Contrat Territoires Région

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est notamment dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux EPCI d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président du Conseil Régional des Pays de la Loire en charge des territoires a signé le Contrat Territoires Région avec la Communauté de communes Erdre et Gesvres doté de 2,439 M€.

« Face au risque d'une région à 2 vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires Région** signé avec la **Communauté de communes (CC) Erdre et Gesvres**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2 439 000 €**. A travers ce contrat, la CC Erdre et Gesvres souhaite engager des projets sur 4 axes stratégiques :

- **l'aménagement du territoire** : travaux au sein des parcs d'activités et sur les parcs de proximité, programme d'actions du plan global de déplacements ...
- **l'environnement et la transition énergétique** : rénovation énergétique et isolation d'équipements de service à la population.

- **la qualité de vie** : projets culturels et contrat local de santé
- **la mutualisation et la coopération** : mise en place d'un service commun de droit du sol et d'un conseil en énergie partagé.

Parmi les projets identifiés au moment de la signature du Contrat, on peut noter :

- Pour les parcs d'activités : la Belle Etoile à Treillières et Grandchamp-des-Fontaines
- Pour le programme d'actions du plan global de déplacements : itinéraires cyclables du camping d'Héric au Château de Blain, de Grandchamp des Fontaines à Treillière et de la Paquelais à Vigneux de Bretagne.
- Pour la transition énergétique : la rénovation énergétique et l'isolation de la salle des loisirs de Nort-sur-Erdre.

Focus projet, visite de l'étang de Choizeau

Programme de travaux et d'aménagements inscrit au CTR de la CC Erdre et Gesvres

Démarré à la fin du mois de janvier 2018, le curage de l'étang de Choizeau situé sur la commune de Vigneux de Bretagne est la 1^{ère} étape d'un programme de travaux et d'aménagement du site inscrit au Contrat Territoire Région. Base de loisirs et de promenade, l'étang de Choizeau est un site important pour le territoire et ses habitants, inscrit dans la démarche « eau et paysage » du pôle métropolitain.

Le programme de travaux d'un montant de 152 983 € est financé par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du CTR à hauteur de 62 500 €. Il comprend la mise en valeur du lavoir existant et l'aménagement des berges avec :

- poste et ponton pour les pêcheurs,
- cheminement piétonniers,
- assises en gradins,
- passerelle au-dessus d'envasement,
- un module de départ de randonnée.

Un travail sur les plantations, les parcours de promenade et la signalétique est également prévu.



La Communauté de communes Erdre et Gesvres

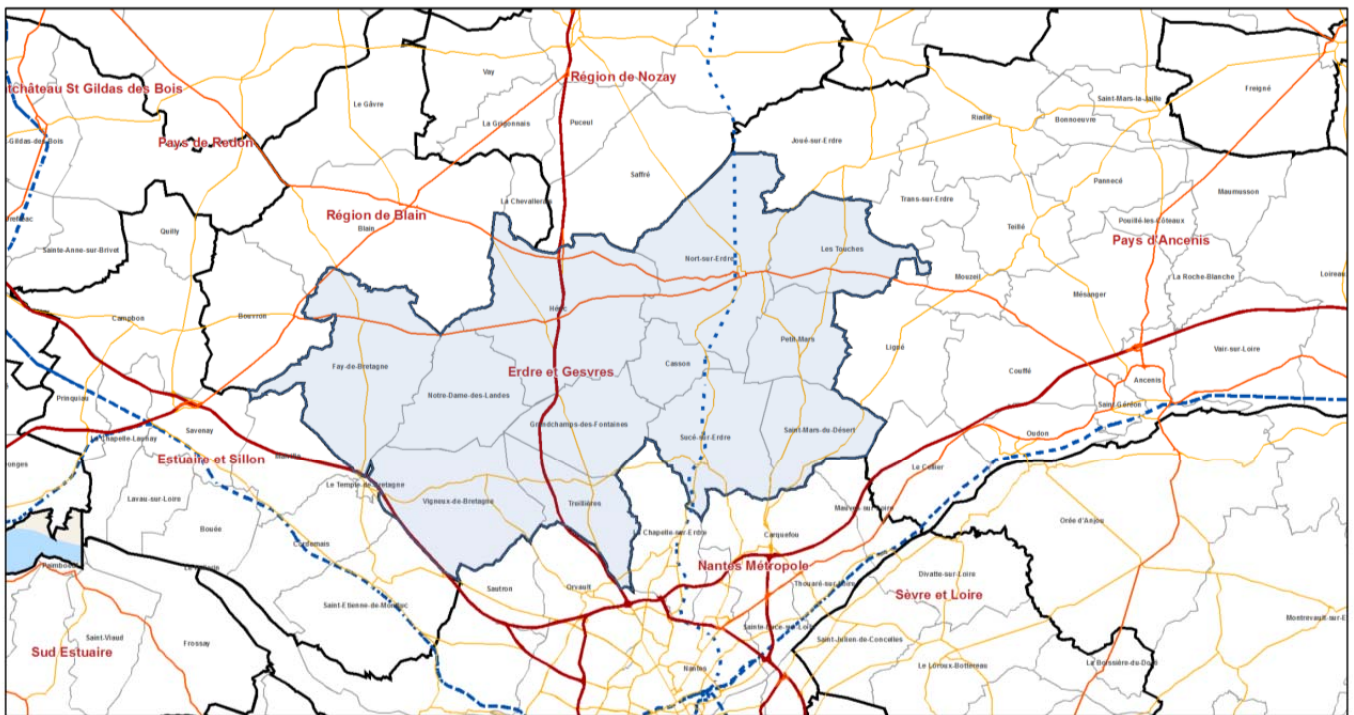


La Communauté : 12 communes

57 776 habitants

Président : Yvon Lerat

Ce territoire est structuré par des voies d'eau importantes : la Vallée de l'Erdre et ses affluents (Gesvres, Cens, Hocmard) et le Canal de Nantes à Brest.



29/01/2018 à 16:32:52

- EPCI_Résultat du widget Requête
- EPCI
- Reseau_routier_2017**
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Autres liaisons
- Lignes ferroviaires TER
- communes

1:288,895
0 2.75 5.5 11 mi
0 5 10 20 km

Région des Pays de la Loire
Euri, HERE, Garmin, USGS |

En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et de Le Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens.**

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC)** est une mesure phare du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, il est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été abondé de 6 M€ supplémentaires pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018. Depuis sa mise en œuvre, 381 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 14,3 M€ soit près de 28 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la CC Erdre et Gesvres, les communes de Notre-Dame-des-Landes et Les Touches ont bénéficié du FRDC :

- Les Touches : 39 639 € pour financer la sécurisation des entrées d'agglomération de la commune.
- Notre-Dame-des-Landes : 46 722 € pour accompagner la construction d'un multi-accueil pour la petite enfance.